

Le lundi 28 septembre 2015

Monsieur Carlos Leitão,
Ministre des Finances
Député de Robert-Baldwin
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec, Québec
G1R 5L3

Objet : Réaction au rapport modifiant la Loi sur la distribution de produits et services financiers (Loi 188).

Monsieur le Ministre,

À la lecture du rapport remis en début d'été modifiant la loi sur la distribution de produits et services financiers, j'aimerais vous exprimer mes craintes face à certaines recommandations prévues au rapport. Mes craintes résident dans la possibilité pour les assureurs de vendre directement aux clients par internet.

Bien que le client ait toujours raison et que les assureurs, tout comme les conseillers en sécurité financière, doivent faciliter la vente de l'assurance en utilisant la méthode d'achat privilégiée par le client, je crois que dans les faits, la vente d'assurance doit être mieux encadrée.

Le domaine de l'assurance est un domaine complexe et malheureusement peu de produits d'assurance sont des produits simples qui nécessitent peu d'explication. Les conséquences d'un achat d'assurance qui ne convient pas aux besoins du client peuvent être néfastes. C'est la raison pour laquelle depuis plusieurs années l'Autorité des marchés financiers de concert avec la Chambre de sécurité financière ont établi un cadre législatif qui vient protéger le client.

Dans un processus de vente sur internet, tout le travail intellectuel qui se déroule entre la demande d'assurance et l'émission d'une police d'assurance vie serait éradiqué, et tous les efforts que nous avons mis pour professionnaliser le domaine et protéger le public au cours des dernières années seraient mis au rancart.

J'aimerais que votre équipe prenne le temps de mieux comprendre le domaine de l'assurance de personne avant d'appliquer un tel règlement. Je crois qu'il y a de la place pour internet dans le domaine du conseil en sécurité financière mais le rapport est présentement beaucoup trop large quant à l'application et ne joindra pas le but visé de faciliter l'achat d'assurance pour les québécois.


De plus, le cadre législatif qui entoure le travail du conseiller en sécurité financière ne s'appliquerait pas pour la vente de l'assurance sur internet. Il y aurait donc un double cadre législatif. Alors que j'investis de mon temps pour respecter les règles et protéger le public, Il deviendrait tout d'un coup plus facile d'acheter directement sur internet un produit d'assurance que de l'acheter via un conseiller en sécurité financière.

L'industrie du conseil financier est fleurissante au Québec et je crains que le projet de loi n'affecte directement cette industrie qui a travaillé très fort au cours des dernières années pour redorer son blason et donner de la valeur à la profession.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'il serait important que vous consultiez les conseillers en sécurité financière pour qu'ils donnent plus de détails sur le fonctionnement de l'industrie avant de faire des modifications à une loi qui seront irréversibles et extrêmement dommageables pour le public.

Monsieur le Ministre et Monsieur le député, j'espère que vous porterez attention à nos demandes.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.


Louise Brouillette, Pl. Fin.
Conseillère en sécurité financière

/fsp

CC : Votre député local
Député